



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 18 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	11	2	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 13 décembre 2024 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, Françoise STREIT, DOLCI Marc, MONTAGNON Danielle, GARAYT Myriam, GOUTEL Jean-Louis, MENVIELLE-CHABERT Véronique. Excusés : VERNAY Gentiane donne pouvoir à M DOLCI Marc ; CHEVALIER Bernard donne pouvoir à MENVIELLE-CHABERT Véronique ; Absents : CHABERT Emma, Gérard CHEVALLY. Lesquels forment la majorité des membres

en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Florence LORENZI est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1. FINANCES – Approbation tarifs 2025
2. FINANCES - Budget principal n° 02430 M 57A, exercice 2025
3. FINANCES - Budget Eau et Assainissement n°24301, M49, exercice 2025
4. FINANCES - Budget Hébergement et Accueil Touristique n° 24331 M4, exercice 2025
5. EAU- redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
6. ASSAINISSEMENT - redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
7. EAU et ASSAINISSEMENT - programmation travaux suite RPQS
8. EAU et ASSAINISSEMENT : Approbation tarifs 2026
9. JURIDIQUE – élection membres CDSP
10. JURIDIQUE – Autorisation de signature du protocole avec la SARL Euro Confort Maintenance
11. JURIDIQUE/FONCIER - Approbation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de 2011 à 2022
12. ASSOCIATION – adhésion à l'Institut des Risques Majeurs
13. ASSOCIATION – Attribution d'une subvention à l'association La Graffeuse
14. PARTENARIAT- Approbation d'une convention de partenariat et d'assistance à la gestion du Petit site naturel du Marais des Mines à Mens (2025-2028)
15. PARTENARIAT- Approbation d'une convention de partenariat avec le SYMBHI
16. RH – principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
17. RH- Création d'un emploi non permanent
18. ORT - approbation de la mise à jour du règlement d'attribution des subventions OPAH-RU

DEL 2024-12-01 FINANCES : Approbation des Tarifs 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs 2025 tels que proposés en séance.

DEL 2024-12-02 FINANCES : Budget principal n° 02430 M 57A, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 % du BP 2024 du budget général soit 625 532.11 €.

DEL 2024-12-03 FINANCES : -Budget Eau et Assainissement n°24301, M49, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du BP 2024 n°24301 M49 soit 185 252.50 €.

DEL 2024-12-04 FINANCES : Budget Hébergement et Accueil Touristique n° 24331 M4, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du BP 2024 du budget HAT soit 11 625.00 €.

DEL 2024-12-05 EAU : redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 0,01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

DEL 2024-12-06- ASSAINISSEMENT : redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 0.01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

DEL2024-12-07- ASSAINISSEMENT : Programmation pluriannuelle des travaux d'Assainissement

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve la programmation pluriannuelle des travaux communaux 2024 – 2028 relatifs à l'assainissement présentée en séance ; Autorise le Maire, pour la mise en œuvre de cette programmation, à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés ; Autorise en conséquence le Maire à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes correspondantes ; Décide de convenir d'une clause de revoyure en 2026.

DEL 2024-12-08- EAU et ASSAINISSEMENT : Approbation tarifs 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'adopter les tarifs eau et assainissement pour la facturation qui sera établie au printemps 2026 sur les consommations de l'année 2025 ; d'adopter les tarifs de location de compteurs tel que présenté en séance ; d'adopter les tarifs suivants comme suit : Tarification forfaitaire (absence de communication de la consommation annuelle) : 100.00 € / Tarifs des droits de branchement eau : 330.00 € / Tarif de droit de branchement égouts est remplacé par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 1000.00 € / Tarif remplacement compteur / désabonnement avec ou sans dépose de compteur : 60.00 € / Tarif vérification fonctionnement compteur d'eau et ouverture/fermeture de vanne : 20.00 €.

DEL2024-12-09 JURIDIQUE - élection des membres de la commission de délégation de service public – fixation des modalités de dépôt des listes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) ; elles doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ; elles seront déposées ou adressées en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 7 jours avant la séance du Conseil municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la Commission ; décider que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera à scrutin secret ; de fixer la date de l'élection au prochain Conseil municipal qui se tiendra le 21 janvier 2025.

DEL 2024 12 10 JURIDIQUE - Autorisation de signature du protocole avec la SARL euro confort maintenance - lots n°1 et 2 du marché public de travaux en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique des deux bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'approuver les dispositions du protocole transactionnel entre la Commune de Mens et la société EURO CONFORT MAINTENANCE, joint à la présente ; d'approuver, en conséquence, l'exonération totale des pénalités de retard encourues par la société EURO CONFORT MAINTENANCE pour un montant de 24 380 euros au titre des lots n°1 et 2 du marché public de travaux en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique des deux bâtiments communaux ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole, ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

DEL2024-12-11 JURIDIQUE/FONCIER - Approbation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de 2011 à 2022

A l'issue du débat, le conseil municipal de Mens décide à l'unanimité : d'approuver le rapport relatif à l'artificialisation des sols de la commune de Mens pour la période 2021-2024 ; s'autoriser monsieur le Maire à transmettre ce rapport et la présente délibération, dans un délai de quinze jours à compter de sa publication, aux représentants de l'Etat dans la Région et dans le Département, au président du Conseil Régional, au président de la Communauté de Communes du Trièves, ainsi qu'au président de l'EP SCOT de la Grande Région Grenobloise ; de préciser que le rapport et la délibération du conseil municipal font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL2024-12-12 ASSOCIATION - Adhésion Institut des Risques Majeurs (IRMa)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « Institut des Risques Majeurs » (IRMa) ; de verser la somme de 90 € au titre de la cotisation pour l'année 2025 ; d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL 2024-12-13 ASSOCIATION - Attribution d'une subvention à l'association La graffeuse

Après exposé de la situation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association La Graffeuse correspondant au montant de la valeur de cette présentation.

DEL2024-12-14 PARTENARIAT- Approbation d'une convention de partenariat et d'assistance à la gestion du Petit site naturel du Marais des Mines à Mens (2025-2028)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention ; d'autoriser le Maire à signer cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2025 ; d'autoriser le Maire à régler les missions afférentes selon les conditions de versement énoncées en l'article 5 et l'annexe financière.

DEL2024-12-15 - PARTENARIAT- Approbation d'une convention de partenariat avec le SYMBHI

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention en ; d'autoriser le Maire à signer cette convention pour une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction tacite de 2 ans supplémentaires si l'étude ne devait pas être terminée avec Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).

DEL 2024-12-16 RH - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le conseil municipal décide à l'unanimité, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public (conditions fixées par l'art L. 332-13 du CGFP) pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

DEL 2024-12-17 RH - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide avec 3 abstentions et 10 voix pour d'autoriser Le Maire à procéder à la création à compter du 3 février 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

DEL 2024-12-18- ORT - approbation de la mise à jour du règlement d'attribution des subventions OPAH-RU

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les modifications apportées au règlement intérieur selon les propositions de l'annexe fournie ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce règlement.

Le Maire,
Pierre SUZZARIN



Fait à Mens, le 19/12/2024

La secrétaire de séance,
Florence LORENZI